

RÉSOLUTION N° 620

**ÉTATS FINANCIERS DE L'INSTITUT INTERAMÉRICAIN DE COOPÉRATION POUR
L'AGRICULTURE (IICA) POUR 2016, RAPPORT DES COMMISSAIRES AUX COMPTES ET
VINGT-TROISIÈME RAPPORT DU COMITÉ DE RÉVISION
DE LA VÉRIFICATION (CRV)**

Le COMITÉ EXÉCUTIF, à sa Trente-septième réunion ordinaire,

VU :

Les documents IICA/CE/Doc. 664 (17), “États financiers de l’IICA pour l’exercice 2016 et rapport des commissaires aux comptes”, et IICA/CE/Doc. 665 (17), “Vingt-troisième rapport du Comité de révision de la vérification (CRV)”,

CONSIDÉRANT :

Que l’article 4.d du Règlement du Comité exécutif stipule qu’il incombe à cet organe de direction de l’Institut interaméricain de coopération pour l’agriculture (IICA) d’examiner les états financiers de l’Institut et, lorsqu’une décision s’impose, d’envoyer le rapport et les recommandations correspondantes au Conseil interaméricain de l’agriculture (le Conseil) ;

Que le Conseil, à sa septième réunion ordinaire, a adopté la résolution IICA/JIA/Res. 231 (VII-O/93), qui porte création du Comité de révision de la vérification (CRV) et approuve son règlement intérieur ;

Que le Comité exécutif, conformément à l’article 3.k de son règlement intérieur, doit recevoir et approuver les rapports du CRV et prendre des décisions au sujet de ses recommandations ; et

Que le CRV indique, dans son vingt-troisième rapport, qu’il a examiné le rapport des commissaires aux comptes sur les états financiers de l’IICA pour l’exercice financier 2016 et constaté que le travail exécuté a été consciencieux et conforme aux règlements de l’Institut et aux règles internationales de vérification des comptes,

DÉCIDE :

1. De recevoir favorablement les états financiers de l’IICA pour l’exercice 2016 ainsi que le rapport des commissaires aux comptes, et de prier le directeur général de l’Institut de les transmettre à la Dix-neuvième réunion ordinaire du Conseil, pour que celui-ci il en prenne connaissance.
2. D’approuver le vingt-troisième rapport du CRV et de demander au Directeur général de l’IICA de mettre en œuvre les recommandations contenues dans ledit rapport.
3. De remercier les membres du CRV pour le travail réalisé.